

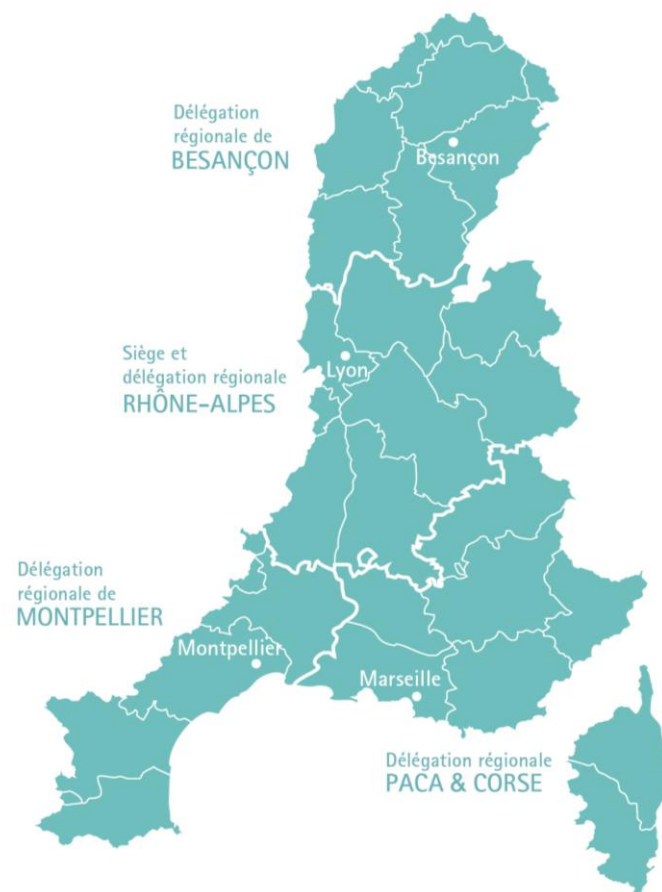
PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018



**SAUVONS
L'EAU !**

L'Agence Rhône Méditerranée Corse

- Deux bassins hydrographiques : Rhône Méditerranée et Corse
- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle nationale
- 13 000 km de cours d'eau
- 360 collaborateurs
- 4 délégations régionales
- Budget : 500 M€ en moyenne



3 enjeux prioritaires

1 / ÉCONOMISER ET PARTAGER L'EAU

2 / PRÉSERVER L'EAU ET LA SANTÉ

3 / RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES



UNE PRIORITÉ :

Mieux gérer la quantité d'eau disponible

Économies d'eau tous usages confondus sur territoires prioritaires : amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, adaptation des cultures, optimisation des systèmes d'irrigation et optimisation des outils de production industriels.

- Taux de subvention : **jusqu'à 80 % (sous réserve de l'encadrement des aides pour les maîtres d'ouvrages économiques)**
- **amélioration des rendements de réseaux AEP en zone non déficitaire sous forme d'avance remboursable**

Action liée

Mobilisation des ressources de substitution : retenues de stockage, transferts ou mobilisation depuis une ressource non déficitaire.

- Territoire prioritaire : jusqu'à 80 %
- Hors territoire prioritaire : jusqu'à 30% sur les retenues pour l'irrigation

NOUVEAU

266 M€

Gouvernance des territoires prioritaires:

mise en place d'organismes uniques de gestion collective, études stratégiques, animation des instances de gestion, dispositif de mesure des débits, comptage, suivi quantitatif

- Taux de subvention : jusqu'à 80 %.

Mise en place de débits réservés supérieurs au plancher réglementaire (hydroélectricité).

- Taux de subvention : jusqu'à 50 %

❖ Programme de renouvellement des canalisations AEP fuyardes sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin :

- 22 communes, 9 356 habitants et 4 103 abonnés, 683 151 m³ prélevés en 2014
- 163 km de réseaux AEP, 8 captages, 6 unités de distribution
- Travaux de sectorisation initiés en 2012 (29 vannes installées, 9 compteurs et 6 débitmètres) > coût total : 106 700 € HT, financé à 50 % par l'AERMC
- Travaux de renouvellement de réseau : **1,635 km** de canalisations depuis 2014 > coût total: 430 000 € HT financé à 30 % par l'AERMC

Résultats:

- amélioration du rendement de 52,8 % en 2012 à **88,6 %** en 2014 sur le secteur de Morey/Chambolle,
- diminution des volumes prélevés sur les ressources
- (-23 000 m³ entre 2013 et 2014 sur la nappe de Dijon Sud)
- respect des volumes prélevables sur la nappe de Dijon Sud et sur le sous-bassin de la Varaude en 2014 (VP non respectés en 2013)



Travaux de renouvellement sur Fixin



UNE PRIORITÉ :

Protéger les captages d'eau potable

Réduire les pollutions diffuses

- Taux de subvention : jusqu'à 50 % pour les mesures agro-environnementales (100% avec l'Europe), accompagnement de la conversion à l'agriculture biologique, jusqu'à 80 % pour les actions de restauration de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable sur les captages prioritaires.

Lutter contre les pesticides d'origine non agricole

- Taux de subvention : jusqu'à 80 % pour les études, la sensibilisation, l'accompagnement technique

Accompagner la réglementation

- Taux de subvention de 50% pour la mise en conformité des périmètres de protection de captages, jusqu'au 31/12/2017.

Identifier et préserver les ressources en eau potable futures

- Taux de subvention jusqu'à 80% pour les études d'identification des ressources majeure pour l'alimentation en eau potable et l'organisation de leur protection sur le long terme.

288 M€

dont 190 M€
pour réduire

les pollutions agricoles
en ciblant les captages
d'eau potable

L'exemple de la protection du captage d'Arcier porté par la ville de Besançon

Grâce à la mobilisation des agriculteurs pour réduire l'usage des herbicides (25 % en moins sur 1300 ha de grandes cultures), et aux démarches « sans pesticides » des communes et des utilisateurs professionnels de pesticides (Réseau Ferré de France, aérodrome...) :

- aucun dépassement des normes de potabilité en 8 ans,
- des économies pour Besançon et les Bisontins : pas de traitements des pesticides pour rendre l'eau potable (économie de 1 M€ correspondant à l'achat d'une unité de traitement des pesticides),
- le maintien des rendements en agriculture.





UNE PRIORITÉ :

Maintenir l'effort sur l'assainissement et sécuriser l'eau potable

Accompagnement de la réglementation :

- mise en conformité des systèmes d'assainissement au titre de la directive eaux résiduaires urbaines pour l'échéance 2005 ;
- mise en conformité des filières de traitement des boues épuratoires ;
- réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.
- Taux de subvention : 50 % pour les études, 30 % pour les travaux, forfait pour l'ANC.

Mise en œuvre du SDAGE :

- traitement plus poussé, maîtrise des systèmes d'assainissement par temps de pluie sur les milieux sensibles
- Taux de subvention : 50 % pour les études et 30% pour les travaux
- **mesures de désimperméabilisation liées à la déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire : taux de subvention 50%**

Adaptation aux enjeux émergents :

- études nouveaux polluants, adaptation énergétique des stations d'épuration, technologies innovantes de traitement.
- Taux de subvention : 50 % pour les études et 50 % pour les travaux

Réutilisation des eaux usées : 80% sur territoires en déficit (appel à projet en zone non déficitaires)

780 M€
pour lutter contre
les pollutions
domestiques

NOUVEAU



ÉCOCITÉ JARDIN
DES MARAÎCHERS
LA CITÉ JARDIN DIJONNAISE



agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

établissement public de l'État
Etablissement public de l'État

**SAUVONS
L'EAU!**

Accompagnement de la réglementation :

- mise en conformité de la qualité de l'eau distribuée avec les normes sanitaires
- étude préalable, équipements de traitement, travaux d'interconnexion, mobilisation de nouvelle ressource, ...
- simple désinfection et chloration intermédiaire
- Taux de subvention : jusqu'à 50% pour les études et 30% pour les travaux

66 M€

pour mettre en
conformité la
qualité de l'eau
distribuée



FOCUS :

Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement

Action liée

Accompagnement à la structuration des services d'eau et d'assainissement, planification de leur patrimoine (études)

- Taux de subvention : jusqu'à 50 %

Majoration des taux d'aide pour les études pour EPCI (FP) dotés compétences telles que définies par loi NOTRe - dégressivité pour les retardataires

Accompagnement des collectivités rurales dans le renouvellement de leur patrimoine (réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement) dans le cadre d'enveloppes départementales de solidarité rurale

- Taux de subvention : 30 % pour l'élargissement du champ des interventions, porté jusqu'à 50 % (bonification des aides « classiques »)

NOUVEAU

956 M€

Animation technique, notamment dans le tissu rural (assistance technique aux services, assainissement collectif et non collectif)

- Taux de subvention : jusqu'à 50 %

Prime à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement (100 M€/an). Incitation à la bonne exploitation des systèmes d'assainissement

+ bonus si remplissage SISPEA

NOUVEAU



UNE PRIORITÉ :

Restaurer les milieux aquatiques



Restaurer les cours d'eau et les autres milieux aquatiques :

- restauration de la continuité poisson et sédiments
- restauration de la morphologie des cours d'eau, des plans d'eau et des milieux littoraux (lagunes, fonds marins, littoral)
- Taux de subvention : continuité écologique jusqu'à 80% sur études et travaux, autres dépenses jusqu'à 50% sur études et travaux.

Dégressivité taux sur ouvrages hors liste 2 et effacement

Accompagner la GEMAPI

- Taux subvention : 80 % aux études préfiguratrices/compétences
- Appel à projets sur travaux GEMAPI

Préservation et restauration des zones humides

- Taux de subvention : jusqu'à 50 % pour les études et travaux et la gestion des zones acquises avec financement de l'agence, jusqu'à 80 % pour les l'élaboration des plans de gestion et maîtrise foncière

Financement des chargés de mission

- Taux de subvention : 50 % du coût de l'activité du personnel technique, porté à 80 % sur les territoires « orphelins »

NOUVEAU

414 M€

L'exemple de la basse vallée de l'Ain porté par le Syndicat de la basse vallée de l'Ain



- Restauration de 40 km d'espaces de liberté pour la rivière, classés en zone non urbanisable dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU).
- Recharge sédimentaire de la rivière grâce à 85000 m³ de matériaux récupérés lors de travaux sur l'Ain et l'Albarine.
- **Résultats** : réduction de l'intensité des crues, réduction de l'enfoncement de l'Ain afin de préserver les infrastructures (piles des ponts routiers et ferroviaires), soutien du niveau de la nappe d'eau et maintien d'un habitat propice aux poissons.